

**Au 31 décembre 2006, l'effectif employé par les établissements médico-sociaux pour personnes handicapées peut être estimé à un peu plus de 19 800 personnes en équivalent temps plein. Le taux de féminisation est de 70 % et l'âge moyen approche les 43 ans. Les taux d'encadrement sont la plupart du temps équivalents en 2006 à ce qu'ils étaient en 2001, sauf pour certaines catégories d'établissements où ils ont progressé. Environ 30 % des emplois sont dans les services administratifs et généraux, un peu plus de 50 % sont de type éducatif, pédagogique ou social, le reste étant essentiellement des emplois paramédicaux.**

## L'emploi dans les structures pour personnes handicapées en Rhône-Alpes : près de 20 000 équivalents temps plein au 31 décembre 2006

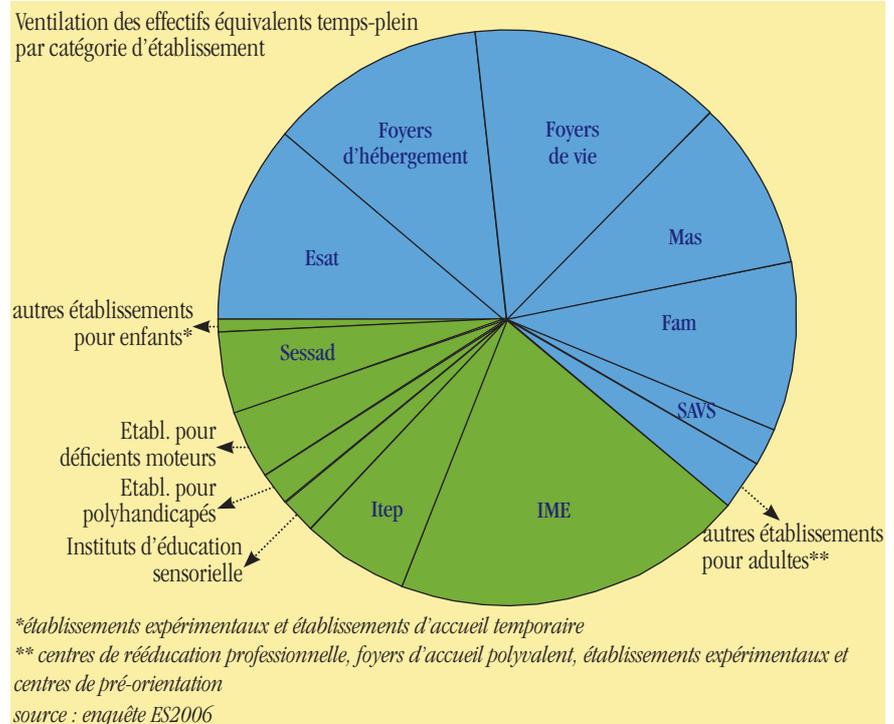
Les résultats de l'enquête « ES 2006 »<sup>1</sup> permettent d'estimer l'effectif travaillant dans les établissements médico-sociaux pour personnes handicapées à 27 000 personnes pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Mais un peu plus de la moitié de ces personnes travaillent à temps partiel, certaines cumulant plusieurs temps partiels dans différentes structures. Il est donc plus réaliste de raisonner en termes d'équivalents temps plein (ETP), et en ces termes, l'emploi peut être évalué à un peu plus de 19 800

ETP, en progression de 20 % par rapport aux résultats de l'enquête précédente datant de 2001.

Ce volume se partage entre structures pour adultes handicapés pour 61 %, et structures pour enfants et adolescents pour le solde, soit 39 %. Les plus gros employeurs sont les IME<sup>2</sup>, avec près de 3 900 ETP, suivis des foyers de vie (2 800 ETP), des foyers d'hébergement (2 400 ETP) et des Esat<sup>3</sup> (2 200 ETP).

**61%** des équivalents temps plein exercent dans **les structures pour adultes**  
**39%** dans **les structures pour enfants**

Ventilation des effectifs équivalents temps-plein par catégorie d'établissement



<sup>1</sup> Les caractéristiques de l'enquête sont présentées dans l'encadré de dernière page

<sup>2</sup> Instituts médico-éducatif ; cette catégorie d'établissements comprenait également en 2006 un Institut médico-pédagogique (IMP)

<sup>3</sup> Etablissement et service d'aide par le travail (ex « CAT »)

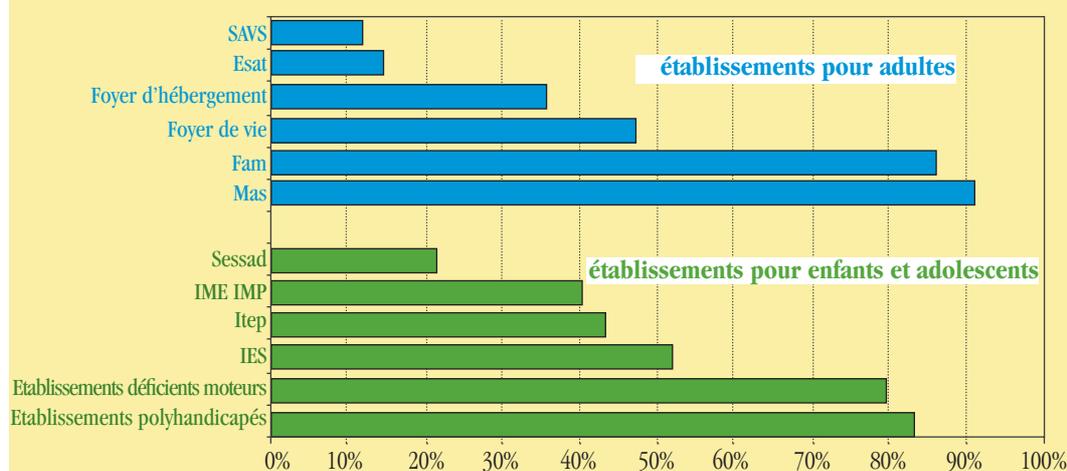
## Les taux d'encadrement sont presque 8 fois plus élevés en Mas qu'en SAVS

Le taux d'encadrement restreint, qui rapporte le volume d'emploi directement au contact des personnes handicapées au nombre de personnes suivies<sup>4</sup>, varie fortement selon le type de structure. Il est plus faible pour les services, qui interviennent à domicile ou en milieu ordinaire, avec 12 ETP pour 100 adultes

suivis dans les SAVS<sup>5</sup>, 22 ETP pour 100 enfants accompagnés dans les Sessad<sup>6</sup>. Ce sont aussi des structures qui suivent des personnes généralement moins lourdement handicapées que les structures d'hébergement<sup>7</sup>, ce qui contribue à un taux d'encadrement moins élevé.

## Les taux d'encadrement varient fortement selon la catégorie

taux d'encadrement restreint : nombre d'équivalents temps plein (hors personnel de direction et des services généraux) pour 100 personnes accueillies ou suivies dans l'établissement



A l'opposé, le taux d'encadrement est maximum dans les structures d'hébergement qui dispensent des soins à des personnes lourdement handicapées : Fam et Mas<sup>8</sup> sur le champ des adultes, établissements pour polyhandicapés ou déficients moteurs en ce qui concerne les enfants. Dans ces structures, il avoisine ou dépasse les 80 ETP pour 100 personnes accueillies.

Le taux d'encadrement est intermédiaire dans les structures d'hébergement et/ou d'activités occupationnelles (foyers pour adultes) et dans les structures d'éducation pour enfants et adolescents : IME, Itep et IES<sup>9</sup>, où il se situe entre 35 et 55 ETP pour 100 personnes handicapées. Enfin, le taux d'encadrement est faible en Esat, car leur activité, tournée vers le travail des adul-

tes handicapés, ne nécessite pratiquement pas de personnel paramédical par exemple.

De 2001 à 2006, les taux d'encadrement restreints sont restés relativement stables pour la majorité des structures, à l'exception des établissements pour enfants déficients moteurs, des Mas et des Fam où ils ont progressé d'environ 10 points.

<sup>4</sup> Le taux d'encadrement restreint est ici calculé de la façon suivante : (nombre d'ETP hors personnel de direction et des services généraux) / (nombre de personnes handicapées accueillies ou suivies par la structure) X 100.

<sup>5</sup> Service d'accompagnement à la vie sociale

<sup>6</sup> Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur les déficiences des personnes handicapées suivies par les différentes catégories d'établissements ou de services, se reporter aux précédentes publications issues de l'enquête ES (cf. bibliographie en dernière page)

<sup>8</sup> Fam : Foyer d'accueil médicalisé ; Mas : Maison d'accueil spécialisée

<sup>9</sup> Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique ; IES : Institut d'éducation sensorielle

## Un ETP sur 2 concerne du personnel éducatif, pédagogique, ou social

Les personnels administratifs et des services généraux représentent un peu moins de 30 % des ETP. Cette part est évidemment inférieure dans les services qui ne pratiquent pas d'hébergement : elle est d'environ 20 % dans les SAVS et les Sessad. Dans les établissements à fort taux d'encadrement, qui ont davantage de personnel au contact direct des personnes handicapées, la part des personnels administratifs et des services généraux s'en trouve mathématiquement réduite, autour de 25 % dans les Fam, Mas et les établissements pour enfants polyhandicapés ou déficients moteurs.

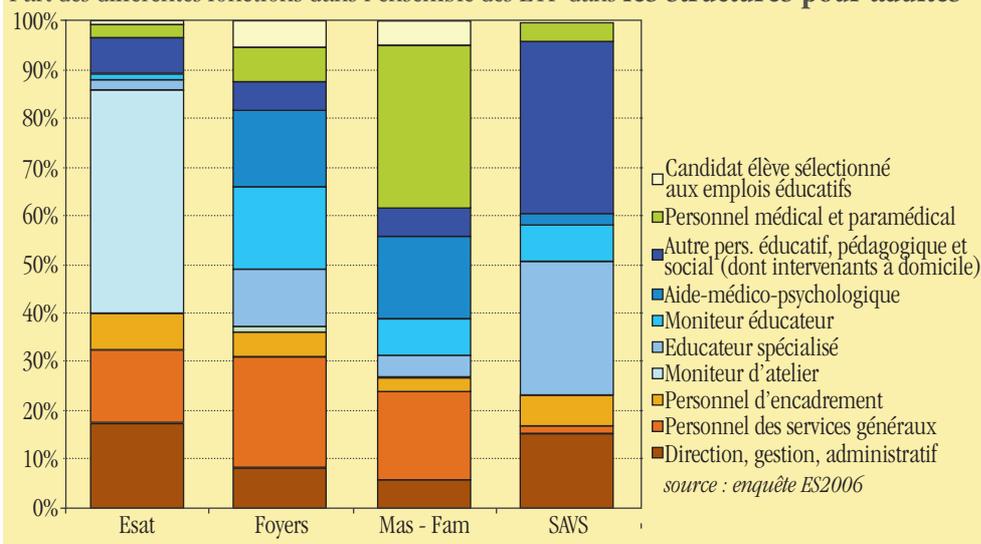
Quel que soit le type de structure considéré, le plus fort volume d'ETP concerne le personnel éducatif, pédagogique ou social, avec un emploi sur 2 en moyenne. Cette catégorie regroupe toutefois des fonctions différentes d'une catégorie d'établissement à l'autre. Il s'agit essentiellement de moniteurs d'atelier en Esat. Les éducateurs spécialisés sont très présents en SAVS (27 % des ETP) et Sessad (23 %), mais aussi, bien que dans des proportions moindres, en foyers d'hébergement pour adultes et dans la plupart des structures d'hébergement pour enfants. Les SAVS emploient également une forte proportion d'intervenants à domicile. Les moniteurs éducateurs travaillent essentiellement dans les foyers pour

adultes (foyers d'hébergement, foyers polyvalents et foyers de vie) et dans les établissements pour enfants. Quant aux aides-médico-psychologiques (AMP), elles sont davantage présentes en foyers pour adultes, en Mas et en Fam.

Au total, les emplois éducatifs, pédagogiques et sociaux représentent jusqu'à 3 ETP sur 4 dans les SAVS, et plus de 6 sur 10 dans les instituts d'éducation sensorielle (IES), où le personnel d'enseignement représente un quart des ETP, du fait de la présence de classes au sein même de ces structures. A l'inverse, les fonctions éducatives, pédagogiques et sociales sont proportionnellement moins présentes en Mas et Fam (35 %) et dans les établissements pour jeunes polyhandicapés et déficients moteurs (un peu plus de 40 %), car ces structures emploient beaucoup de personnel paramédical (infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes...). Ce dernier représente entre 25 et 33 % des ETP dans ces structures, contre moins de 10 % dans les autres établissements et services. Enfin, le volume total des emplois médicaux travaillant en structure pour personnes handicapées s'élève à un peu plus de 130 ETP pour l'ensemble de la région, tous types d'établissements et de services confondus.

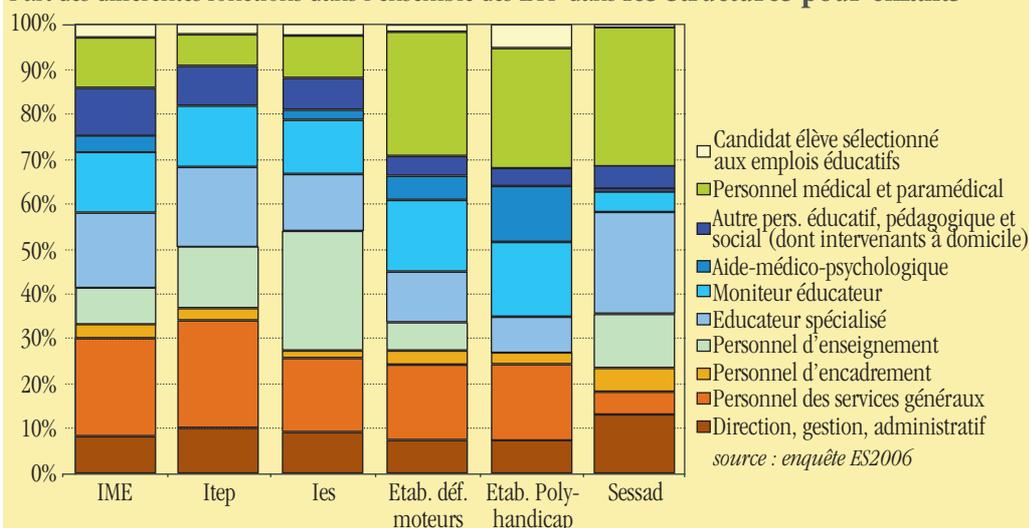
## En Mas et Fam, plus d'un ETP sur 3 est occupé par un emploi paramédical

Part des différentes fonctions dans l'ensemble des ETP dans les structures pour adultes



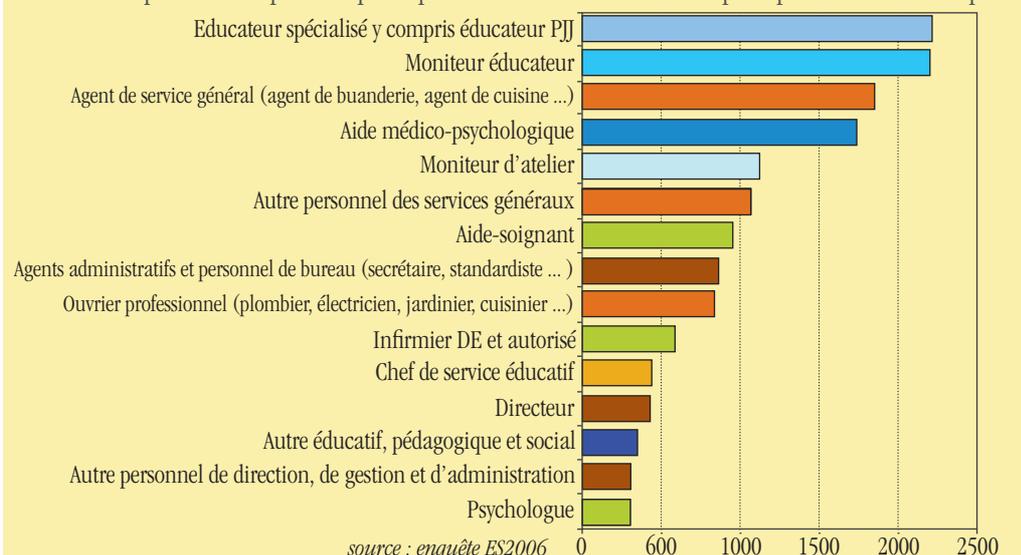
## Le personnel d'enseignement représente 1 ETP sur 4 dans les IES

Part des différentes fonctions dans l'ensemble des ETP dans les structures pour enfants



## Environ 2 200 ETP d'éducateur spécialisé et de moniteur éducateur

Volume d'emploi en ETP pour les principales fonctions des structures pour personnes handicapées



## Le clivage par sexe reste très marqué pour certaines fonctions

La féminisation des emplois est marquée, comme souvent dans le secteur médico-social, avec 7 ETP sur 10 occupés par des femmes. Mais cette proportion varie fortement selon le type de fonction occupée. Les postes les plus fortement qualifiés sont souvent à majorité masculine (c'est le cas de 74 % des ETP de Directeur et de 55 % de ceux du personnel médical) ou avec une proportion relativement équilibrée entre les sexes (42 % des ETP de chef de service éducatif sont occupés par des hommes). Certaines professions, plus techniques, restent également très masculines : moniteur d'atelier (67 %), ouvrier professionnel (70 %) ou éducateur technique (74 %). A l'inverse, les fonctions paramédicales, administratives ou d'enseignement (à l'exception de l'enseignement sportif) restent féminines à au moins 80 %.

L'âge moyen du personnel est un peu inférieur à 43 ans. Il est un peu plus élevé chez les hommes que chez les femmes, mais varie surtout d'une fonction à l'autre.

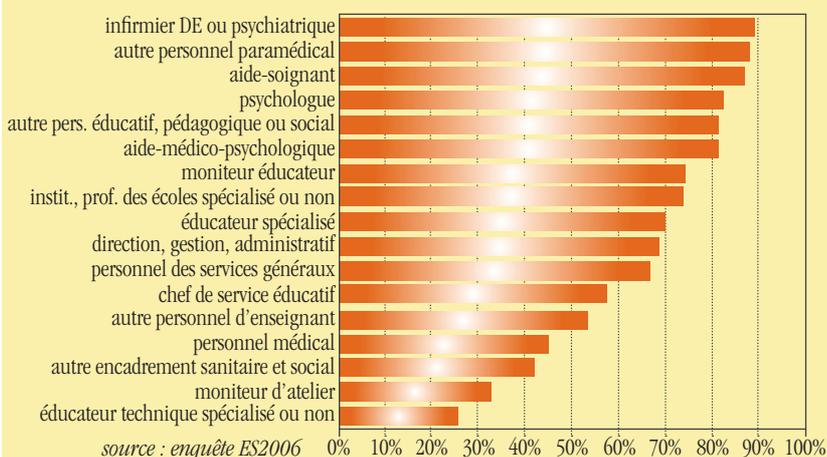
La moyenne d'âge des aides-soignants et des AMP est inférieure à 40 ans. Elle est à peine supérieure chez les instituteurs et professeurs des écoles ou chez les moniteurs éducateurs. A l'inverse, elle dépasse les 47 ans chez les chefs de service éducatif ou les éducateurs techniques, et approche même les 52 ans pour le personnel médical.

Presque 3 ETP sur 10 sont occupés par des personnes de 50 ans ou plus, susceptibles de partir à la retraite d'ici 2015. Mais c'est le cas de près de 45 % des chefs de service éducatif, des éducateurs techniques, et du personnel d'encadrement.

En moyenne, le personnel a un peu plus de 8 ans d'ancienneté dans la fonction qu'il occupe au moment de l'enquête. Ce sont les aides-soignants, les AMP, les instituteurs et professeurs des écoles et les chefs de service éducatif qui ont le moins d'ancienneté dans leur fonction (7 ans ou moins). A l'inverse, éducateurs techniques, moniteur d'atelier ou éducateurs spécialisés ont en moyenne au moins 10 ans d'ancienneté. C'est dans les structures qui se sont fortement développées au cours des dernières années (SAVS, Sessad, Mas et Fam) que la part du personnel ayant pris ses fonctions depuis moins de 5 ans est la plus forte, au-dessus de 50 %, soit 5 points de plus que la moyenne. Inversement, cette proportion est inférieure à 40 % dans les Esat, les foyers d'hébergement pour adultes, ainsi que dans la plupart des établissements hébergeant des jeunes handicapés, à l'exception des structures pour polyhandicapés.

## 7 emplois ETP sur 10 sont occupés par des femmes

Part des emplois ETP occupés par des femmes pour les principales fonctions

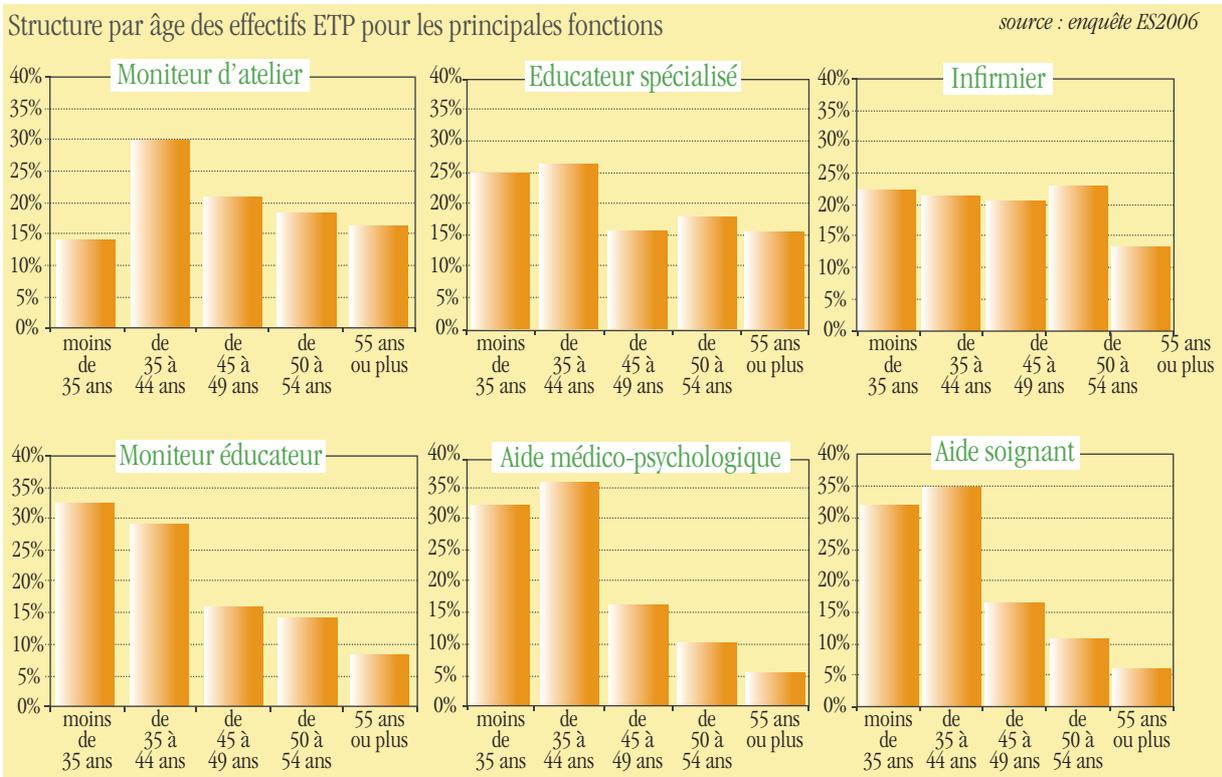


Environ 83 % des ETP sont sous forme de CDI et 10 % relèvent de la fonction publique. L'emploi précaire représente un peu moins de 800 ETP de CDD, 400

ETP de contrats aidés, et près de 200 ETP de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Ces derniers concernent majoritairement des formations

aux métiers d'AMP (35 %), de moniteurs éducateurs (30 %) ou d'éducateurs spécialisés (20 %).

## Moniteur d'atelier, éducateur spécialisé, infirmier : 1/3 d'entre eux a plus de 49 ans



### L'enquête « Etablissements sociaux et médico-sociaux » de 2006 (ES 2006)

Cette enquête a été conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) auprès des établissements et services pour personnes handicapées (enfants d'une part, adultes de l'autre). L'enquête ES est exhaustive ; en Rhône-Alpes, sur le champ des adultes, elle concernait 647 établissements (dont 588 ont répondu, représentant 93,1 % des capacités totales) et sur le champ des enfants, elle concernait 398 établissements (dont 382 ont répondu, représentant 97,1 % des capacités totales). Un redressement a été effectué pour tenir compte de cette non réponse.

Les résultats présentés dans cette publication ne prennent pas en compte les données des Centres médico-psycho-pédagogiques et des Centres d'action médico-sociale précoce pour lesquels la procédure de réponse à l'enquête ES2006 était différente.

#### Pour en savoir plus

- Mossant P., 2009, « Les établissements pour adultes handicapés en Rhône-Alpes : 27 500 places d'hébergement ou de suivi », La Lettre de la Drass, Drass Rhône-Alpes, n° 2009-3-L, mars ;
- Mossant P., 2009, « Les établissements et services pour enfants handicapés en Rhône-Alpes : les services représentent désormais un quart de l'offre », La Lettre de la Drass, Drass Rhône-Alpes, n° 2009-4-L, mars ;
- Mossant P., 2009, « L'autisme en Rhône-Alpes : 2200 personnes sont prises en charge par les établissements médico-sociaux », La Lettre de la Drass, Drass Rhône-Alpes, n° 2009-9-L, mai ;
- Lemerle S., 2004, « L'emploi dans les établissements pour personnes handicapées en Rhône-Alpes », La Lettre de la Drass, Drass Rhône-Alpes, n° 2004-8-L, novembre.